COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 AVRIL 2016

Présents:

MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU,

TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs:

Madeleine COIG à Joseph LEES Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER Jean-Jacques DALL'ACQUA à **Denise MICHAUT** Gérard ROSENTHAL à Maïté POTIN Valérie SARTOLOU à Michel ADAM Bernard UTHURRY à Aimé SOUMET Aurélie GIRAUDON à Robert BAREILLE

Excusés:

France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBEREILH, Pierre

SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

REÇU

RAPPORT N° 160407-21-AID

1 5 AVR. 2019

FONDS DE CONCOURS
CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESQUIÜLE

SOUS - PREFECTURE
_OLORON SIE MARIE

Mme MIRANDE rappelle que dans sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2015, le projet de la commune d'Esquiüle qui concernait l'aménagement d'un city-stade.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	51 362.80 €
Conseil Départemental	10 699.00 €
Fonds de concours	10 698.00 €
Part communale	29 965.80 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 10 698.00 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- ADOPTE l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune d'Esquiüle
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune d'Esquiüle et à débloquer les fonds
- VOTE les crédits nécessaires au versement du fonds de concours soit 10 698.00 €

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 avril 2016

Affiché le 1904

Suivent les signatures

REÇU

Le 15 AVR. 2010

SOUS - PREFECTURE CLORON SIE MARIE

Le Président

Daniel LACRAMPE